



SIVU « Pôle Enfance Jeunesse les Loulou's 0-18 ans »
Communes de Baratier – Châteauroux les Alpes -Crots – Saint André d'Embrun – Saint Sauveur.

Règlement Intérieur 2024-2025

VACANCES SCOLAIRES à BARATIER

Le S.I.V.U. « Pôle Enfance Jeunesse Les Loulou's 0 – 18 ans » accueille les enfants lors des vacances scolaires dans le cadre du centre de loisirs « Les Loulou's ».

Les Périodes de Fonctionnement :

Le dispositif centre de loisirs « les Loulou's » propose d'accueillir les enfants de 3 à 12 ans lors des vacances scolaires d'hivers, de Pâques, d'été et de la Toussaint.

Les Horaires :

Le centre de loisirs accueille les enfants du lundi au vendredi de 7h45 à 18h30.

L'accueil se fait de 7h45 à 9h30. Les parents récupèrent les enfants à partir de 17h00 jusqu'à 18h30.

Cette ouverture de plage horaire permet de tenir compte des besoins des parents qui travaillent et aussi du rythme de vie de l'enfant en vacances.

Le Fonctionnement :

Dans la limite de place disponible, le centre accueille tous les enfants âgés de 3 à 12 ans, quelle que soit la commune de domicile des parents, résidents et vacanciers.

Capacité d'accueil :

La capacité d'accueil dépend du nombre d'encadrant. **Il est généralement prévu :**

Pendant les petites vacances : 16 enfants âgés de 3 à 6 ans et 24 enfants âgés de 7 à 12 ans.

Pendant les vacances d'été : 24 enfants âgés de 3 à 6 ans et 36 enfants âgés de 7 à 12 ans.

Inscriptions :

Les inscriptions s'effectuent par mail lesloulous.baratier@orange.fr

Participation financière :

Les tarifs sont calculés en fonction du quotient familial :

Journée et semaine vacances scolaires Les LOULOU'S & CASTELOU					
TARIF 2024/2025		Communes du SIVU		Communes extérieures	
Quotient familial	Nombre d'enfant(s)	Journée	Semaine	Journée	Semaine
< 500	1 ^{er} enfant	9,20 €	41,40 €	13,40 €	60,30 €
	2 ^{ème} enfant	8,20 €	36,90 €	12,40 €	55,80 €
	3 ^{ème} enfant	7,20 €	32,40 €	11,40 €	51,30 €
500 à 700	1 ^{er} enfant	11,50 €	51,75 €	15,70 €	70,65 €
	2 ^{ème} enfant	10,50 €	47,25 €	14,70 €	66,15 €
	3 ^{ème} enfant	9,50 €	42,75 €	13,70 €	61,65 €
700 à 900	1 ^{er} enfant	13,80 €	62,10 €	18,00 €	81,00 €
	2 ^{ème} enfant	12,80 €	57,60 €	17,00 €	76,50 €
	3 ^{ème} enfant	11,80 €	53,10 €	16,00 €	72,00 €
> 900	1 ^{er} enfant	16,10 €	72,45 €	20,50 €	92,25 €
	2 ^{ème} enfant	15,10 €	67,95 €	19,50 €	87,75 €
	3 ^{ème} enfant	14,10 €	63,45 €	18,50 €	83,25 €
Pour Tous	Une participation financière supplémentaire peut être demandée en fonction des activités				

Le règlement devra être effectué lors de l'inscription de l'enfant, auprès du personnel d'encadrement, à l'ordre du « SIVU les LOULOU'S »

Une participation financière supplémentaire pourra être demandée en fonction de l'activité (transport, intervenant, repas, goûté, bivouac, etc...)

Toute absence sera facturée (sauf sur présentation d'un certificat médical).

Tout retard donnera lieu au paiement d'une majoration forfaitaire de 10 € par quart d'heure entamé en plus du prix de la prestation et pourra entraîner l'exclusion de l'enfant de l'accueil de loisirs sans préavis

Pièces à fournir :

Pour toutes inscriptions, les parents doivent fournir un justificatif de la CAF ou de la MSA mentionnant le quotient familial. A défaut, le tarif le plus élevé sera retenu.

Le dossier d'inscription comprend :

- La fiche sanitaire
- La fiche d'inscription
- Une habilitation à récupérer l'enfant par une tierce personne autre que ses parents

Assurance :

Les parents devront être assurés en responsabilité civile pour leurs enfants, et devront fournir une attestation d'assurance valable pour l'année en cours.

Ils devront également compléter la fiche sanitaire jointe au présent règlement.

Sécurité / Responsabilité :

Pour la sécurité des enfants, seuls les parents sont habilités à les récupérer. Exceptionnellement ils pourront être confiés à une personne majeure, munie d'une autorisation écrite des parents.

En cas de perte ou de casse d'objets personnels, le personnel encadrant ne peut être tenu pour responsable.

Les repas et les goûters :



Les repas et les goûters sont à la charge des familles. En fonction du projet d'activité, un repas ou un goûter peut être proposé. Il sera notifié sur le programme.

RENSEIGNEMENTS :

Au bureau du S.I.V.U. Salle la Baratonne Rte de Pra Fouran à Baratier : Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et 14h à 16h30 Tel : 04.92.43.47.78 e-mail: lesloulous.baratier@orange.fr internet : www.lesloulous05.fr

✂.....

SIVU « Pôle Enfance Jeunesse Les Loulou's 0 – 18 ans »
Règlement Vacances scolaires Les Loulou's

Je soussigné (e).....

Père, Mère de l'enfant :

Déclare avoir pris connaissance du présent règlement et m'engage à le respecter.

Fait à....., le

Signature (précédée de la mention « lu et approuvé »)



SIVU « Pôle Enfance Jeunesse les Loulou's 0-18 ans »
Communes de Baratier – Châteauroux les Alpes -Crots – Saint André d'Embrun – Saint Sauveur.

Règlement Intérieur 2024-2025

VACANCES SCOLAIRES à CHATEAUROUX les ALPES

Le S.I.V.U. « Pôle Enfance Jeunesse Les Loulou's 0 – 18 ans » accueille les enfants lors des vacances scolaires dans le cadre du centre de loisirs « Le Castelou ».

Les Périodes de fonctionnement :

Le dispositif Centre de Loisirs « Le Castelou » propose d'accueillir les enfants de 3 à 12 ans lors des vacances scolaires d'Hiver, de Pâques, d'Eté et de la Toussaint.

Les Horaires :

Le centre de loisirs accueille les enfants du lundi au vendredi de 8h00 à 18h30.

L'accueil se fait de 8h00 à 9h30. Les parents récupèrent les enfants à partir de 17h00 jusqu'à 18h30.

Cette ouverture de plage horaire permet de tenir compte des besoins des parents qui travaillent et aussi du rythme de vie de l'enfant en vacances.

Le Fonctionnement :

Dans la limite de place disponible, le centre accueille tous les enfants âgés de 3 à 12 ans, quelle que soit la commune de domicile des parents, résidents et vacanciers.

Capacité d'accueil :

La capacité d'accueil dépend du nombre d'encadrant. **Il est généralement prévu :**

Pendant les petites vacances 8 enfants âgés de 3 à 6 ans et 12 enfants âgés de 7 à 12 ans.

Pendant les grandes vacances 8 enfants âgés de 3 à 6 ans et de 24 enfants âgés de 7 à 12 ans

Inscriptions :

Les inscriptions s'effectuent par mail lesloulous.baratier@orange.fr

Participation financière :

Les tarifs sont calculés en fonction du quotient familial :

Journée et semaine vacances scolaires Les LOULOU'S & CASTELOU					
TARIF 2024/2025		Communes du SIVU		Communes extérieures	
Quotient familial	Nombre d'enfant(s)	Journée	Semaine	Journée	Semaine
< 500	1 ^{er} enfant	9,20 €	41,40 €	13,40 €	60,30 €
	2 ^{ème} enfant	8,20 €	36,90 €	12,40 €	55,80 €
	3 ^{ème} enfant	7,20 €	32,40 €	11,40 €	51,30 €
500 à 700	1 ^{er} enfant	11,50 €	51,75 €	15,70 €	70,65 €
	2 ^{ème} enfant	10,50 €	47,25 €	14,70 €	66,15 €
	3 ^{ème} enfant	9,50 €	42,75 €	13,70 €	61,65 €
700 à 900	1 ^{er} enfant	13,80 €	62,10 €	18,00 €	81,00 €
	2 ^{ème} enfant	12,80 €	57,60 €	17,00 €	76,50 €
	3 ^{ème} enfant	11,80 €	53,10 €	16,00 €	72,00 €
> 900	1 ^{er} enfant	16,10 €	72,45 €	20,50 €	92,25 €
	2 ^{ème} enfant	15,10 €	67,95 €	19,50 €	87,75 €
	3 ^{ème} enfant	14,10 €	63,45 €	18,50 €	83,25 €
Pour Tous	Une participation financière supplémentaire peut être demandée en fonction des activités				

Le règlement devra être effectué lors de l'inscription de l'enfant auprès du personnel d'encadrement, à l'ordre du « SIVU les Loulou's ».

Une participation financière supplémentaire pourra être demandée en fonction de l'activité (transport, intervenant, repas, goûter etc....)

Toute absence sera facturée (sauf sur présentation d'un certificat médical).

Tout retard donnera lieu au paiement **d'une majoration forfaitaire de 10 € par quart d'heure entamé** en plus du prix de la prestation et pourra entraîner l'exclusion de l'enfant de l'accueil de loisirs sans préavis

Pièces à fournir :

Pour toutes inscriptions, les parents doivent fournir un justificatif de la CAF ou de la MSA mentionnant le quotient familial. A défaut, le tarif le plus élevé sera retenu.

Le dossier d'inscription comprend :

- La fiche sanitaire
- La fiche d'inscription
- Une habilitation à récupérer l'enfant par une tierce personne autre que ses parents

Assurance :

Les parents devront être assurés en responsabilité civile pour leurs enfants, et devront fournir une attestation d'assurance valable pour l'année en cours.

Ils devront également compléter la fiche sanitaire jointe au présent règlement.

Sécurité / Responsabilité :

Pour la sécurité des enfants, seuls les parents sont habilités à les récupérer. Exceptionnellement ils pourront être confiés à une personne majeure, munie d'une autorisation écrite des parents.

En cas de perte ou de casse d'objets personnels, le personnel encadrant ne peut être tenu pour responsable.

Les repas et les goûters :



Les repas et les goûters sont à la charge des familles. En fonction du projet d'activité, un repas ou un goûter peut être proposé. Il sera notifié sur le programme.

RENSEIGNEMENTS :

Au bureau du S.I.V.U. Salle la Baratonne Rte de Pra Fouran à Baratier : Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et 14h à 16h30 Tel : 04.92.43.47.78 e-mail : lesloulous.baratier@orange.fr internet : www.lesloulous05.fr

✂.....

SIVU « Pôle Enfance Jeunesse Les Loulou's 0 – 18 ans » Règlement Vacances scolaires Castelou

Je soussigné (e).....

Père, Mère de l'enfant :

Déclare avoir pris connaissance du présent règlement et m'engage à le respecter.

Fait à....., le

Signature (précédée de la mention « lu et approuvé »)



SIVU « Pôle Enfance Jeunesse les Loulou's 0-18 ans »
Communes de Baratier – Châteauroux les Alpes -Crots – Saint André d'Embrun – Saint Sauveur.

Règlement Intérieur 2024-2025

MERCREDIS à BARATIER

Le S.I.V.U. « Pôle Enfance Jeunesse Les Loulou's 0 – 18 ans » accueille les enfants les mercredis en périodes scolaires dans le cadre du centre de loisirs Les Loulou's.

Les Périodes de Fonctionnement :

Le dispositif Centre de Loisirs Les Loulou's propose d'accueillir les enfants de 3 à 12 ans au « mercredi chez les Loulou's » en période scolaires.

Les Horaires :

Le centre de loisirs accueille les enfants le mercredi de 7h30 à 18h30.

- 07h30 à 9h30 Accueil du matin
- 12h00 à 12h15 Accueil avec repas et départ avant repas du midi.
- 13h30 à 13h45 Départ après repas et accueil sans repas après-midi.
- 17h00 à 18h30 Départ fin de journée.

Le Fonctionnement :

Dans la limite de places disponibles, le centre accueille tous les enfants âgés de 3 à 12 ans, quelle que soit la commune de domicile des parents, résidents et vacanciers.

Capacité d'accueil :

La capacité d'accueil des mercredis dépend du nombre d'encadrant. Il est généralement prévu 8 enfants, âgés de 3 à 6 ans et 12 enfants, âgés de 7 à 12 ans.

Inscriptions :

Les inscriptions s'effectuent par mail lesloulous.baratier@orange.fr

Ils devront se faire au plus tard le vendredi à 16h pour la semaine suivante

Pour toutes inscriptions après ce délai un supplément sera facturé. Toute absence non signalée 2 jours ouvrés à l'avance sera facturée (sauf sur présentation d'un certificat médical)

Participation financière :

Les tarifs sont calculés en fonction du quotient familial :

Les MERCREDIS							
TARIF 2024/2025		Communes SIVU			Communes extérieures		
Quotient s	Nombre d'enfant(s)	Journée	Demi-journée sans temps repas	Demi-Journée avec temps repas	Journée	Demi-Journée sans temps repas	Demi-Journée avec temps repas
< 500	1 ^{er} enfant	9,20 €	5,40 €	6,40 €	13,40 €	7,90 €	9,30 €
	2 ^{ème} enfant	8,20 €	4,80 €	5,70 €	12,40 €	7,00 €	8,60 €
	3 ^{ème} enfant	7,20 €	4,20 €	5,00 €	11,40 €	6,40 €	7,90 €
500 à 700	1 ^{er} enfant	11,50 €	6,70 €	8,00 €	15,70 €	8,90 €	11,00 €
	2 ^{ème} enfant	10,50 €	6,10 €	7,30 €	14,70 €	8,30 €	10,30 €
	3 ^{ème} enfant	9,50 €	5,50 €	6,60 €	13,70 €	7,70 €	9,60 €
700 à 900	1 ^{er} enfant	13,80 €	8,00 €	9,60 €	18,00 €	10,10 €	12,50 €
	2 ^{ème} enfant	12,80 €	7,40 €	8,90 €	17,00 €	9,50 €	10,80 €
	3 ^{ème} enfant	11,80 €	6,80 €	8,20 €	16,00 €	8,90 €	11,10 €
> 900	1 ^{er} enfant	16,10 €	9,40 €	11,20 €	20,50 €	11,40 €	14,30 €
	2 ^{ème} enfant	15,10 €	8,80 €	10,50 €	19,50 €	10,80 €	13,60 €
	3 ^{ème} enfant	14,10 €	8,20 €	9,80 €	18,50 €	10,20 €	12,90 €
Pour Tous	Une participation financière supplémentaire peut être demandée en fonction des activités						
	Supplément 3,00€ par Mercredi pour les inscriptions en retard						

Une facturation mensuelle des présences sera établie et le règlement devra être effectué avant le 15 du mois suivant, auprès du personnel d'encadrement, à l'ordre du « SIVU les LOULOU'S »

Une participation financière supplémentaire pourra être demandée en fonction de l'activité (transport, intervenant, repas, goûter, etc...)

Tout retard donnera lieu au paiement d'une majoration forfaitaire de 10 € par quart d'heure entamé en plus du prix de la prestation et pourra entraîner l'exclusion de l'enfant de l'accueil de loisirs sans préavis

Pièces à fournir :

Pour toutes inscriptions, les parents doivent fournir un justificatif de la CAF ou de la MSA mentionnant le quotient familial. A défaut, le tarif le plus élevé sera retenu.

Le dossier d'inscription comprend :

- La fiche sanitaire
- La fiche d'inscription
- Une habilitation à récupérer l'enfant par une tierce personne autre que ses parents

Assurance :

Les parents devront être assurés en responsabilité civile pour leurs enfants, et devront fournir une attestation d'assurance valable pour l'année en cours.

Ils devront également compléter la fiche sanitaire jointe au présent règlement.

Sécurité / Responsabilité :

Pour la sécurité des enfants seuls les parents sont habilités à les récupérer. Exceptionnellement ils pourront être confiés à une personne majeure, munie d'une autorisation écrite des parents.

En cas de perte ou de casse d'objets personnels, le personnel d'encadrement ne peut être tenu pour responsable.

Les repas et les goûters :



Les repas et les goûters sont à la charge des familles. En fonction du projet d'activité, un repas ou un goûter peut être proposé. Il sera notifié sur le programme.

RENSEIGNEMENTS :

Au bureau du S.I.V.U. Salle la Baratonne Rte de Pra Fouran à Baratier : Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et 14h à 16h30 Tel : 04.92.43.47.78 e-mail : lesloulous.baratier@orange.fr internet : www.lesloulous05.fr

✂.....

SIVU « Pôle Enfance Jeunesse Les Loulou's 0 – 18 ans »
Règlement Mercredi Les Loulou's

Je soussigné (e).....

Père, Mère de l'enfant :

Déclare avoir pris connaissance du présent règlement et m'engage à le respecter.

Fait à....., le

Signature (précédée de la mention « lu et approuvé »)



SIVU « Pôle Enfance Jeunesse les Loulou's 0-18 ans »
Communes de Baratier – Châteauroux les Alpes -Crots – Saint André d'Embrun – Saint Sauveur.

Règlement Intérieur 2024-2025

PAUSE LOULOU'S de BARATIER/ St SAUVEUR

Le S.I.V.U. « Pôle Enfance Jeunesse Les Loulou's 0 – 18 ans » accueille les enfants en périscolaire dans le cadre de la Pause Loulou's durant l'année scolaire.

Les Périodes de Fonctionnement :

Le dispositif Pause Loulou's propose d'accueillir les enfants de 3 à 12 ans les matins et soirs, avant et après l'école, les lundis, mardis, jeudis et vendredis pendant toute l'année scolaire.

Les Horaires :

Le matin : Les enfants sont accueillis de 7h30 à 8h30, dans la salle des Loulou's au 1^{er} étage de l'école.
Le soir : Le personnel encadrant récupère les enfants à 16h30, à la sortie de l'école et accompagne les enfants en salle des Loulou's ou dans la cour de l'école jusqu'à 18h30, heure limite où les parents peuvent récupérer leurs enfants.

Le Fonctionnement :

Le matin : De 7h30 à 8h30 les parents accompagnent l'enfant jusqu'à la salle des Loulou's.
A 8h30 les enfants rejoignent leurs camarades dans la cour de l'école sauf pour les enfants scolarisés en maternelle qui sont accompagnés par l'animateur directement dans leur classe.
Cet accueil avant l'école est un temps calme pour permettre aux enfants d'aborder sereinement leur journée. Ils disposent de jeux, de jouets, de livres, du matériel de dessin, des tapis de repos...
Le soir : A 16h30 les enfants sont pris en charge par l'animateur dès la fin des cours et emmenés dans la salle des Loulou's.
De 16h30 à 16h45 les enfants prennent leur goûter fourni par les parents.
De 16h45 à 17h30 un temps d'activités, chaque jour différent est proposé aux enfants.
De 17h30 à 18h30 l'accueil des parents et départ des enfants. Pendant ce moment, les enfants disposent librement de livres, jeux, jouets...

Capacité d'accueil :

La capacité d'accueil dépend du nombre d'encadrant. Il est généralement prévu :
Pour la Pause Loulou's du matin 14 enfants âgés de 3 à 12 ans.
Pour la Pause Loulou's du soir **28 enfants** âgés de 3 à 12 ans.

Inscriptions :

Les inscriptions s'effectuent par mail lesloulous.baratier@orange.fr.
Les inscriptions devront se faire au plus tard le vendredi à 16h pour la semaine suivante
Pour toutes inscriptions après ce délai un supplément sera facturé.

AUCUNE INSCRIPTION n'est possible pour le jour même

Toute absence **non signalée 2 jours ouvrés à l'avance** sera facturée (sauf sur présentation d'un certificat médical)

A partir de 3 absences « non prévenues », l'enfant pourra être retiré de la garderie jusqu'à nouvel ordre.

Participation financière :

Les tarifs sont calculés en fonction du quotient familial

Tout retard donnera lieu au paiement **d'une majoration forfaitaire de 10 € par quart d'heure entamé** en plus du prix de la prestation et pourra entraîner l'exclusion de l'enfant de l'accueil de loisirs sans préavis

Une facturation mensuelle des heures de présence sera établie et le règlement devra être effectué avant le 15 du mois suivant, auprès du personnel d'encadrement, à l'ordre du « SIVU les LOULOU'S »

TARIF 2024/2025		La pause Loulou's	
Quotient familial	Tarifs matins	Tarifs soirs	
		De 16h30 à 17h30	De 17h30 à 18h30
< 500	1,40 €	1,40 €	1,40 €
500 à 700	1,60 €	1,60 €	1,60 €
700 à 900	1,80 €	1,80 €	1,80 €
> 900	2,00 €	2,00 €	2,00 €
Supplément 1,00€ par pause pour les inscriptions en retard			

Pièces à fournir :

Pour toutes inscriptions, les parents doivent fournir un justificatif de la CAF ou de la MSA mentionnant le quotient familial. A défaut, le tarif le plus élevé sera retenu.

Le dossier d'inscription comprend :

- La fiche sanitaire
- La fiche d'inscription
- Une habilitation à récupérer l'enfant par une tierce personne autre que ses parents

Assurance :

Les parents devront être assurés en responsabilité civile pour leurs enfants, et devront fournir une attestation d'assurance valable pour l'année en cours.
Ils devront également compléter la fiche sanitaire jointe au présent règlement.

Sécurité / Responsabilité :

Pour la sécurité des enfants seuls les parents sont habilités à les récupérer. Exceptionnellement ils pourront être confiés à une personne majeure, munie d'une autorisation écrite des parents.
En cas de perte ou de casse d'objets personnels, le personnel d'encadrement ne peut être tenu pour responsable.

Les goûters :



Les goûters sont à la charge des familles.

RENSEIGNEMENTS :

- A l'école de Baratier/ St Sauveur auprès de l'animateur, du lundi au vendredi de 16h30 à 18h30
- Au bureau du S.I.V.U. Salle la Baratonne Rte de Pra Fouran à Baratier : Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et 14h à 16h30 Tel : 04.92.43.47.78 e-mail : lesloulous.baratier@orange.fr internet : www.lesloulous05.fr

✂.....

SIVU « Pôle Enfance Jeunesse Les Loulou's 0 – 18 ans »
Règlement Pause Loulou's à Baratier/St Sauveur

Je soussigné(e)

Père, Mère de l'enfant :

Déclare avoir pris connaissance du présent règlement et m'engage à le respecter.

Fait à, le

Signature (précédée de la mention « lu et approuvé »)



SIVU « Pôle Enfance Jeunesse les Loulou's 0-18 ans »
Communes de Baratier – Châteauroux les Alpes -Crots – Saint André d'Embrun – Saint Sauveur.

Règlement Intérieur 2024-2025

PAUSE LOULOU'S de CROTS

Le S.I.V.U. « Pôle Enfance Jeunesse Les Loulou's 0 – 18 ans » accueille les enfants en périscolaire dans le cadre de la Pause Loulou's durant l'année scolaire sur la commune de Crots.

Les Périodes de Fonctionnement :

Le dispositif Pause Loulou's propose d'accueillir les enfants de 3 à 12 ans les matins et les soirs après l'école, les lundis, mardis, jeudis et vendredis pendant toute l'année scolaire.

Les Horaires :

Le Matin : Les enfants sont accueillis de 7h30 à 8h20, dans l'ALGECO dans la cour

Le Soir : Le personnel encadrant récupère les enfants à 16h30 à la sortie de l'école jusqu'à 18h30 en salle ALGECO ou en classe maternelle ou dans la cour suivant la météo et/ou du programme, heure limite où les parents peuvent récupérer leurs enfants

Fonctionnement :

Le matin : De 7h30 à 8h20 les parents accompagnent l'enfant jusqu'à l'ALGECO ou la classe maternelle de l'école. A 8h20 les enfants rejoignent leurs camarades dans la cour de l'école, à l'exception des maternelles qui sont accompagnés par l'animateur directement dans leur classe.

Cet accueil avant l'école sera un temps calme pour permettre aux enfants d'aborder sereinement leur journée. Ils disposeront de jeux, de jouets, de livres, du matériel de dessin, des tapis de repos...

Le soir : A 16h30 les grands sont pris en charge par l'animateur et emmenés dans la salle ALGECO. Les plus petits restent dans la classe maternelle avec le 2^{ème} animateur

De 16h30 à 16h45 les enfants prennent leur goûter fourni par les parents.

De 16h45 à 17h30 un temps d'activités, chaque jour différent est proposé aux enfants.

De 17h30 à 18h30 l'accueil des parents et départ des enfants. Pendant ce moment, les enfants disposent librement de livres, jeux, jouets... le groupe des petits est basculé dans l'ALGECO

Capacité d'accueil :

La capacité d'accueil dépend du nombre d'encadrant. Il est généralement prévu :

Pour la Pause Loulou's du matin 14 enfants âgés de 3 à 12 ans.

Pour la Pause Loulou's du soir 28 enfants âgés de 3 à 12 ans (14 enfants dans l'ALGECO et 14 enfants dans la classe maternelle)

Inscriptions :

Les inscriptions s'effectuent par mail lesloulous.baratier@orange.fr.

Les inscriptions devront se faire au plus tard le vendredi à 16h pour la semaine suivante

Pour toutes inscriptions après ce délai un supplément sera facturé.

AUCUNE INSCRIPTION n'est possible pour le jour même

Toute absence **non signalée 2 jours ouvrés à l'avance** sera facturée (sauf sur présentation d'un certificat médical)

A partir de 3 absences « non prévues », l'enfant pourra être retiré de la garderie jusqu'à nouvel ordre.

Participation financière :

Les tarifs sont calculés en fonction du quotient familial

Tout retard donnera lieu au paiement d'une majoration forfaitaire de 10 € par quart d'heure entamé en plus du prix de la prestation et pourra entraîner l'exclusion de l'enfant de l'accueil de loisirs sans préavis

Une facturation mensuelle des heures de présence sera établie et le règlement devra être effectué avant le 15 du mois suivant, auprès du personnel d'encadrement, à l'ordre du « SIVU les LOULOU'S »

TARIF 2024/2025		La pause Loulou's	
Quotient familial	Tarifs matins	Tarifs soirs	
		De 16h30 à 17h30	De 17h30 à 18h30
< 500	1,40 €	1,40 €	1,40 €
500 à 700	1,60 €	1,60 €	1,60 €
700 à 900	1,80 €	1,80 €	1,80 €
> 900	2,00 €	2,00 €	2,00 €
Supplément 1,00€ par pause pour les inscriptions en retard			

Pièces à fournir :

Pour toutes inscriptions, les parents doivent fournir un justificatif de la CAF ou de la MSA mentionnant le quotient familial. A défaut, le tarif le plus élevé sera retenu.

Le dossier d'inscription comprend :

- La fiche sanitaire
- La fiche d'inscription
- Une habilitation à récupérer l'enfant par une tierce personne autre que ses parents

Assurance :

Les parents devront être assurés en responsabilité civile pour leurs enfants, et devront fournir une attestation d'assurance valable pour l'année en cours.

Ils devront également compléter la fiche sanitaire jointe au présent règlement.

Sécurité / Responsabilité :

Pour la sécurité des enfants seuls les parents sont habilités à les récupérer. Exceptionnellement ils pourront être confiés à une personne majeure, munie d'une autorisation écrite des parents.

En cas de perte ou de casse d'objets personnels, le personnel d'encadrement ne peut être tenu pour responsable.

Les goûters :



Les goûters sont à la charge des familles.

RENSEIGNEMENTS :

- **A l'école de Crots** auprès des animateurs, Du lundi au vendredi de 16h30 à 18h30

- Au bureau du S.I.V.U. Salle la Baratonne Rte de Pra Fouran à Baratier : Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et 14h à 16h30 Tel : 04.92.43.47.78 e-mail : lesloulous.baratier@orange.fr internet : www.lesloulous05.fr

✂

SIVU « Pôle Enfance Jeunesse Les Loulou's 0 – 18 ans »
Règlement Pause Loulou's à Crots

Je soussigné(e)

Père, Mère de l'enfant :

Déclare avoir pris connaissance du présent règlement et m'engage à le respecter.

Fait à, le

Signature (précédée de la mention « lu et approuvé »)



SIVU « Pôle Enfance Jeunesse les Loulou's 0-18 ans »
Communes de Baratier – Châteauroux les Alpes -Crots – Saint André d'Embrun – Saint Sauveur.

Règlement Intérieur 2024-2025

ATELIER de CROTS

Le S.I.V.U. « Pôle Enfance Jeunesse Les Loulou's 0 – 18 ans » accueille les enfants en périscolaire durant l'année scolaire sur la commune de Crots.

Les Périodes de Fonctionnement :

Le dispositif périscolaire de Crots propose d'accueillir les enfants de 3 à 12 ans les soirs après l'école, les lundis, mardis, jeudis et vendredis pendant toute l'année scolaire.

Les Horaires :

Le personnel encadrant récupère les enfants à 16h30 à la sortie de l'école jusqu'à 17h30, heure où les parents viennent chercher leurs enfants.

Le Fonctionnement :

Les enfants sont accueillis dans une salle adaptée tout au long de l'année scolaire.

A 16h30 les enfants sont pris en charge par l'animateur, dès la fin des cours.

De 16h30 à 17h30 un temps d'activité physique motrice ou manuelle encadré par un intervenant professionnel.

A 17h30 départ des enfants ou accueil en garderie.

Capacité d'accueil :

En fonction de l'activité proposée, des locaux utilisés et de la tranche d'âge, le périscolaire peut accueillir de huit à douze enfants au maximum. Les tranches d'âge sont de 3 à 6 ans et de 7 à 12 ans. En dessous de 8 enfants inscrits, l'atelier ne sera pas maintenu.

Inscriptions :

Les inscriptions devront se faire au trimestre.

Participation financière :

Les tarifs sont calculés en fonction du quotient familial et de l'atelier proposé :

TARIF 2024/2025	Les ateliers Périscolaires des Loulou's			
	Grille Tarif A		Grille Tarif B	
Quotient familial	Communes du SIVU	Communes extérieures	Communes du SIVU	Communes extérieures
<500	38.00€	44.00€	44.00€	50.00€
500 à 700	42.00€	48.00€	48.00€	54.00€
700 à 900	46.00€	52.00€	52.00€	58.00€
> 900	50,00 €	56.00€	56.00€	62.00€

Une facturation trimestrielle sera établie, et le règlement devra être effectué avant le trimestre suivant, auprès du personnel d'encadrement, à l'ordre du Trésor Public.

Pièces à fournir :

Pour toutes inscriptions, les parents doivent fournir un justificatif de la CAF ou de la MSA mentionnant le quotient familial. A défaut, le tarif le plus élevé sera retenu.

Le dossier d'inscription comprend :

- La fiche sanitaire
- La fiche d'inscription
- Une habilitation à récupérer l'enfant par une tierce personne autre que ses parents
- Certificat médical (suivant l'activité)

Assurance :

Les parents devront être assurés en responsabilité civile pour leurs enfants, et devront fournir une attestation d'assurance valable pour l'année en cours.

Ils devront également compléter la fiche sanitaire jointe au présent règlement.

Sécurité / Responsabilité :

Pour la sécurité des enfants seuls les parents sont habilités à les récupérer. Exceptionnellement ils pourront être confiés à une personne majeure, munie d'une autorisation écrite des parents.

En cas de perte ou de casse d'objets personnels, le personnel d'encadrement ne peut être tenu pour responsable.

Les goûters :



Les goûters sont à la charge des familles.

RENSEIGNEMENTS :

- A l'école de Crots auprès de l'animateur, du lundi au vendredi de 16h30 à 18h30

- Au bureau du S.I.V.U. Salle la Baratonne Rte de Pra Fouran à Baratier : Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et 14h à 16h30 Tel : 04.92.43.47.78 e-mail : lesloulous.baratier@orange.fr internet : www.lesloulous05.fr

✂.....

SIVU « Pôle Enfance Jeunesse Les Loulou's 0 – 18 ans » Règlement Périscolaire à Crots

Je soussigné (e).....

Père, Mère de l'enfant :

Déclare avoir pris connaissance du présent règlement et m'engage à le respecter.

Fait à, le

Signature (précédée de la mention « lu et approuvé »)



SIVU « Pôle Enfance Jeunesse les Loulou's 0-18 ans »
Communes de Baratier – Châteauroux les Alpes -Crots – Saint André d'Embrun – Saint Sauveur.

Règlement Intérieur 2024-2025

PAUSE LOULOU'S de SAINT ANDRE D'EMBRUN

Le S.I.V.U. « Pôle Enfance Jeunesse Les Loulou's 0 – 18 ans » accueille les enfants en périscolaire dans le cadre de la Pause Loulou's durant l'année scolaire sur la commune de Saint André d'Embrun.

Les Périodes de Fonctionnement :

Le dispositif Pause Loulou's propose d'accueillir les enfants de 3 à 12 ans les matins et les soirs après l'école, les lundis, mardis, jeudis et vendredis pendant toute l'année scolaire.

Les Horaires :

Le Matin : Les enfants sont accueillis de 7h30 à 8h20, dans la salle face à la mairie.

Le Soir : Le personnel encadrant récupère les enfants à 16h30 à la sortie de l'école jusqu'à 18h30 dans la salle face à la mairie, heure limite où les parents peuvent récupérer leurs enfants

Fonctionnement :

Le matin : De 7h30 à 8h20 les parents accompagnent l'enfant jusqu'à la salle face à la mairie. A 8h20 les enfants rejoignent leurs camarades dans la cour de l'école, à l'exception des maternelles qui sont accompagnés par l'animateur directement dans leur classe.

Cet accueil avant l'école sera un temps calme pour permettre aux enfants d'aborder sereinement leur journée. Ils disposeront de jeux, de jouets, de livres, du matériel de dessin, des tapis de repos...

Le soir : A 16h30 les enfants sont pris en charge par l'animateur et emmenés dans la salle face à la mairie.

De 16h30 à 16h45 les enfants prennent leur goûter fourni par les parents.

De 16h45 à 17h30 un temps d'activités, chaque jour différent est proposé aux enfants.

De 17h30 à 18h30 l'accueil des parents et départ des enfants. Pendant ce moment, les enfants disposent librement de livres, jeux, jouets...

Capacité d'accueil :

La capacité d'accueil dépend du nombre d'encadrant. Il est généralement prévu :

Pour la Pause Loulou's du matin 14 enfants âgés de 3 à 12 ans.

Pour la Pause Loulou's du soir 20 enfants âgés de 3 à 12 ans.

Inscriptions :

Les inscriptions s'effectuent par mail lesloulous.baratier@orange.fr.

Les inscriptions devront se faire au plus tard le vendredi à 16h pour la semaine suivante

Pour toutes inscriptions après ce délai un supplément sera facturé.

AUCUNE INSCRIPTION n'est possible pour le jour même

Toute absence **non signalée 2 jours ouvrés à l'avance** sera facturée (sauf sur présentation d'un certificat médical)

A partir de 3 absences « non prévues », l'enfant pourra être retiré de la garderie jusqu'à nouvel ordre.

Participation financière :

Les tarifs sont calculés en fonction du quotient familial

Tout retard donnera lieu au paiement **d'une majoration forfaitaire de 10 € par quart d'heure entamé** en plus du prix de la prestation et pourra entraîner l'exclusion de l'enfant de l'accueil de loisirs sans préavis

Une facturation mensuelle des heures de présence sera établie et le règlement devra être effectué avant le 15 du mois suivant, auprès du personnel d'encadrement, à l'ordre du « SIVU les LOULOU'S »

TARIF 2024/2025		La pause Loulou's	
Quotient familial	Tarifs matins	Tarifs soirs	
		De 16h30 à 17h30	De 17h30 à 18h30
< 500	1,40 €	1,40 €	1,40 €
500 à 700	1,60 €	1,60 €	1,60 €
700 à 900	1,80 €	1,80 €	1,80 €
> 900	2,00 €	2,00 €	2,00 €
Supplément 1,00€ par pause pour les inscriptions en retard			

Pièces à fournir :

Pour toutes inscriptions, les parents doivent fournir un justificatif de la CAF ou de la MSA mentionnant le quotient familial. A défaut, le tarif le plus élevé sera retenu.

Le dossier d'inscription comprend :

- La fiche sanitaire
- La fiche d'inscription
- Une habilitation à récupérer l'enfant par une tierce personne autre que ses parents

Assurance :

Les parents devront être assurés en responsabilité civile pour leurs enfants, et devront fournir une attestation d'assurance valable pour l'année en cours.

Ils devront également compléter la fiche sanitaire jointe au présent règlement.

Sécurité / Responsabilité :

Pour la sécurité des enfants seuls les parents sont habilités à les récupérer. Exceptionnellement ils pourront être confiés à une personne majeure, munie d'une autorisation écrite des parents.

En cas de perte ou de casse d'objets personnels, le personnel d'encadrement ne peut être tenu pour responsable.

Les goûters :



Les goûters sont à la charge des familles.

RENSEIGNEMENTS :

- A l'école de St André d'Embrun auprès de l'animatrice SYLVIE, Du lundi au vendredi de 7h30 à 8h20

- Au bureau du S.I.V.U. Salle la Baratonne Rte de Pra Fouran à Baratier : Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et 14h à 16h30 Tel : 04.92.43.47.78 e-mail : lesloulous.baratier@orange.fr internet : www.lesloulous05.fr

✂

SIVU « Pôle Enfance Jeunesse Les Loulou's 0 – 18 ans »
Règlement Pause Loulou's à Crots

Je soussigné(e)

Père, Mère de l'enfant :

Déclare avoir pris connaissance du présent règlement et m'engage à le respecter.

Fait à, le

Signature (précédée de la mention « lu et approuvé »)



SIVU « Pôle Enfance Jeunesse les Loulou's 0-18 ans »
Communes de Baratier – Châteauroux les Alpes -Crots – Saint André d'Embrun – Saint Sauveur.

Règlement Intérieur 2024-2025

PAUSE CASTELOU à CHATEAUROUX les ALPES

Le S.I.V.U « Pôle Enfance Jeunesse Les Loulou's 0 – 18 ans » accueille les enfants pendant le temps périscolaire dans le cadre de la Pause Castelou durant l'année scolaire

Les Périodes de Fonctionnement :

Le dispositif Pause Castelou propose d'accueillir les enfants de 3 à 12 ans les matins et soirs, avant et après l'école, les lundis, mardis, jeudis et vendredis pendant toute l'année scolaire.

Les Horaires :

Le Matin : Les enfants sont accueillis de 7h30 à 8h20, dans la salle Castelou située à l'école.

Le Soir : Le personnel encadrant récupère les enfants à 16h30 à la sortie de l'école et les emmène dans la salle Castelou (et dans le hall), jusqu'à 18h30, heure limite où les parents peuvent récupérer leurs enfants

Le Fonctionnement :

Le matin : De 7h30 à 8h20 les parents accompagnent l'enfant jusqu'à la salle Castelou.

A 8h20 les enfants rejoignent leurs camarades dans la cour de l'école sauf pour les enfants scolarisés en maternelle qui sont accompagnés par l'animateur directement dans leur classe.

Cet accueil avant l'école est un temps calme pour permettre aux enfants d'aborder sereinement leur journée. Ils disposent de jeux, de jouets, de livres, du matériel de dessin, des tapis de repos...

Le soir : A 16h30 les enfants sont pris en charge par l'animateur dès la fin des cours et emmenés dans la salle Castelou (et dans le hall)

De 16h40 à 17h00 les enfants prennent leur goûter fourni par les parents.

De 17h00 à 17h30 un temps d'activité, chaque jour différent est proposé aux enfants.

De 17h30 à 18h30 l'accueil des parents et départ des enfants. Pendant ce moment, les enfants disposent librement de livres, jeux, jouets...

Capacité d'accueil :

La capacité d'accueil dépend du nombre d'encadrant. Il est généralement prévu :

Pour la Pause Loulou's du matin 14 enfants âgés de 3 à 12 ans.

Pour la Pause Loulou's du soir 28 enfants âgés de 3 à 12 ans.

Inscriptions :

Les inscriptions s'effectuent par mail lesloulous.baratier@orange.fr.

Les inscriptions devront se faire au plus tard le vendredi à 16h pour la semaine suivante

Pour toutes inscriptions après ce délai un supplément sera facturé.

AUCUNE INSCRIPTION n'est possible pour le jour même

Toute absence **non signalée 2 jours ouvrés à l'avance** sera facturée (sauf sur présentation d'un certificat médical)

A partir de 3 absences « non prévues », l'enfant pourra être retiré de la garderie jusqu'à nouvel ordre.

Participation financière :

Les tarifs sont calculés en fonction du quotient familial

Tout retard donnera lieu au paiement **d'une majoration forfaitaire de 10 € par quart d'heure entamé** en plus du prix de la prestation et pourra entraîner l'exclusion de l'enfant de l'accueil de loisirs sans préavis
Une facturation mensuelle des heures de présences sera établie et le règlement devra être effectué avant le 15 du mois suivant, auprès du personnel d'encadrement, à l'ordre du « SIVU les Loulou's ».

TARIF 2024/2025		La pause Loulou's	
Quotient familial	Tarifs matins	Tarifs soirs	
		De 16h30 à 17h30	De 17h30 à 18h30
< 500	1,40 €	1,40 €	1,40 €
500 à 700	1,60 €	1,60 €	1,60 €
700 à 900	1,80 €	1,80 €	1,80 €
> 900	2,00 €	2,00 €	2,00 €
Supplément 1,00€ par pause pour les inscriptions en retard			

Pièces à fournir :

Pour toutes inscriptions, les parents doivent fournir un justificatif de la CAF ou de la MSA mentionnant le quotient familial. A défaut, le tarif le plus élevé sera retenu.

Le dossier d'inscription comprend :

- La fiche sanitaire
- La fiche d'inscription
- Une habilitation à récupérer l'enfant par une tierce personne autre que ses parents

Assurance :

Les parents devront être assurés en responsabilité civile pour leurs enfants, et devront fournir une attestation d'assurance valable pour l'année en cours.

Ils devront également compléter la fiche sanitaire jointe au présent règlement.

Sécurité / Responsabilité :

Pour la sécurité des enfants seuls les parents sont habilités à les récupérer. Exceptionnellement ils pourront être confiés à une personne majeure, munie d'une autorisation écrite des parents.

En cas de perte ou de casse d'objets personnels, le personnel d'encadrement ne peut être tenu pour responsable.

Les repas et les goûters :



Les goûters sont à la charge des familles.

RENSEIGNEMENTS :

- **A l'école de Chtroux les Alpes** auprès de l'animatrice SANDY, Du lundi au vendredi de 16h30 à 18h30

- Au bureau du S.I.V.U. Salle la Baratonne Rte de Pra Fouran à Baratier : Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et 14h à 16h30 Tel : 04.92.43.47.78 e-mail : lesloulous.baratier@orange.fr internet : www.lesloulous05.fr

✂.....
SIVU « Pôle Enfance Jeunesse Les Loulou's 0 – 18 ans »
Règlement Pause Castelou

Je soussigné (e).....

Père, Mère de l'enfant :

Déclare avoir pris connaissance du présent règlement et m'engage à le respecter.

Fait à....., le

Signature (précédée de la mention « lu et approuvé »)